

Thibault THOMAS 34

De: Clement Bichon <clement.bichon@heurtelmoga.com>
Envoyé: lundi 4 mars 2024 14:45
À: Thibault THOMAS 34
Cc: Kadija Sambagué; 'Eric THOMAS'; Ina Moga
Objet: Mesure de protection Madame Anne-Marie BLONDEL, veuve THOMAS - Requête - Copies pièces d'identité

Chers Messieurs,

La requête a bien été réceptionnée par le tribunal de proximité de Vanves.

Le greffe demande la communication des pièces suivantes pour finaliser le dossier :

- 1 copie de la pièce d'identité de Mme Anne-Marie BLONDEL veuve THOMAS ;
- 1 copie de la pièce d'identité de M. Eric THOMAS ;
- 1 copie de la pièce d'identité de M. Thibault THOMAS.

Pourriez-vous nous transmettre les copies par courriel ?

Je vous remercie par avance pour votre retour.

Restant à votre écoute.

Bien respectueusement.

Clément BICHON

Avocat collaborateur

SELARL HEURTEL & MOGA

24 Avenue Victoria

75001 PARIS

(5ème étage escalier B - 6ème étage par l'ascenseur)

Tel. 01.85.08.70.67

Fax.01.85.08.70.52

PRIVILEGED & CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL

This message contains privileged and confidential information. If you are not the named recipient of this message, please destroy it without reading, copying or disclosing its contents to any other person.

Cet e-mail contient des informations confidentielles protégées par le secret professionnel. S'il ne vous est pas destiné, nous vous remercions de le détruire immédiatement, sans le copier, ni révéler ou transmettre son contenu à quiconque.

N'imprimez ce message qu'en cas de nécessité.

Please consider the environment before printing this email.

De : Thibault THOMAS 34 <contact@thomas34.fr>

Envoyé : mercredi 21 février 2024 19:11:52

À : Ina Moga; 'Eric THOMAS'

Cc : Clement Bichon; Kadija Sambagué

Objet : RE: Mesure de protection Madame Anne-Marie BLONDEL, veuve THOMAS - Requête

Chère Maître,

Je vous confirme mon accord sans réserve sur la requête jointe à votre envoi du 21 février 2024 18h44.

Il appartient à mon frère Eric de vous signifier dès que possible son éventuel accord sur cette requête qui pourra alors être adressée au Juge des contentieux comme indiqué.

Bien à vous

Th. THOMAS

De : Ina Moga <ina.moga@heurtelmoga.com>

Envoyé : mercredi 21 février 2024 18:44

À : Thibault THOMAS 34 <contact@thomas34.fr>; 'Eric THOMAS' <eric.thomas78000@gmail.com>

Cc : Clement Bichon <clement.bichon@heurtelmoga.com>; Kadija Sambagué <secretariat@heurtelmoga.com>

Objet : RE: Mesure de protection Madame Anne-Marie BLONDEL, veuve THOMAS - Requête

Chers Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la requête tenant compte de vos observations.

Je vous remercie de me confirmer que je pourrai l'adresser au Juge des contentieux de la protection dès réception du certificat médical du Docteur Messina.

Je reste, bien évidemment, à votre disposition et votre écoute,

Bien à vous.

Ina MOGA

Avocat Associée

SELARL HEURTEL & MOGA

24 Avenue Victoria

75001 PARIS

(5ème étage escalier B - 6ème étage par l'ascenseur)

Tel. 01.85.08.70.67 / 06.20.35.86.31

Fax.01.85.08.70.52

PRIVILEGED & CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL

This message contains privileged and confidential information. If you are not the named recipient of this message, please destroy it without reading, copying or disclosing its contents to any other person.

Cet e-mail contient des informations confidentielles protégées par le secret professionnel. S'il ne vous est pas destiné, nous vous remercions de le détruire immédiatement, sans le copier, ni révéler ou transmettre son contenu à quiconque.

N'imprimez ce message qu'en cas de nécessité.

Please consider the environment before printing this email.

De : Thibault THOMAS 34 <contact@thomas34.fr>

Envoyé : mercredi 21 février 2024 17:32:36

À : Ina Moga; 'Eric THOMAS'

Cc : Clement Bichon; Kadija Sambagué

Objet : RE: Mesure de protection Madame Anne-Marie BLONDEL, veuve THOMAS - Requête

Chère Maître,

Après avoir pris connaissance de la requête jointe à votre envoi, je vous prie de bien vouloir prendre en compte le correctif suivant :

- **Important** : Page 6 : Cet appartement est loué par Charles-Henri THOMAS, fils de **Eric THOMAS**
Charles-Henri THOMAS n'est pas le fils de Didier THOMAS.

Par ailleurs, je m'interroge sur l'intérêt de compléter le paragraphe (page 3) :

A ce jour, monsieur Didier THOMAS gère seul les revenus, les charges et le patrimoine de Madame Anne-Marie BLONDEL
sans en tenir informé ses frères

vous voudrez bien conclure sur la pertinence de cet ajout éventuel.

Je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe les statuts constitutifs de la SCI Michel THOMAS dont l'article sixième mentionne la répartition du capital.

Monsieur Michel THOMAS détenait 497 parts jusqu'au jour de son décès (24/02/1999)

La déclaration de succession mentionne que madame Anne-Marie BLONDEL épouse THOMAS reçoit 3/12 en usufruit.

Les parts ont été divisées 500 parts → 1500 parts

Chaque frère détient 500 parts : pleine propriété : 376 (375+1) et nue-propriété : 124 parts cf pièce jointe 20240221 – THOMAS-BLONDEL – usufruit

Ces précisions devraient permettre de compléter votre requête de la mention de l'usufruit détenu par ma mère.

Pour détail : Le local commercial a une surface de près de 3720 m²

Soyez assurée, Chère Maître, de ma disponibilité pour assurer l'aboutissement de cette requête

Avec mes remerciements

Bien à Vous

Th. THOMAS

De : Ina Moga <ina.moga@heurtelmoga.com>

Envoyé : mercredi 21 février 2024 15:52

À : 'Eric THOMAS' <eric.thomas78000@gmail.com>; Thibault THOMAS 34 <contact@thomas34.fr>

Cc : Clement Bichon <clement.bichon@heurtelmoga.com>; Kadija Sambagué <secretariat@heurtelmoga.com>

Objet : Mesure de protection Madame Anne-Marie BLONDEL, veuve THOMAS - Requête

Chers Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la requête à fin d'ouverture d'une mesure de protection de votre mère pour altération des facultés mentales et corporelles devant le Juge des contentieux de la protection du Tribunal judiciaire de Nanterre - Tribunal de proximité de Vanves.

Je vous laisse le soin d'en prendre connaissance et vous remercie de bien vouloir me faire part de vos observations ou, à défaut, de votre accord.

Il reste un point en suspend concernant l'usufruit de votre mère d'une partie des parts de la SCI Michel THOMAS. J'avais noté qu'elle était usufruitière à hauteur de 24,85% du capital social.

J'ai regardé sur pappers et cet usufruit n'est aucunement indiqué dans les statuts. Il n'apparaît nul part dans les actes. Pouvez vous svp me dire de quel acte résulte cet usufruit et me transmettre l'acte correspondant?

Les derniers statuts mis à jour suite à l'AGE du 17 décembre 2021 font état de la détention capitalistique suivante:

- Monsieur Didier THOMAS: 497 parts + 3 parts = 500 parts,
 - Monsieur Eric THOMAS: 497 parts + 3 parts = 500 parts,
 - Monsieur Thibault THOMAS: 497 parts + 3 parts = 500 parts
- Total: 150 parts.

Antérieurement, les statuts mis à jour suite à l'AGE du 3 novembre 2005 faisaient état de la détention capitalistique suivante:

- Monsieur Didier THOMAS: 1 part,
 - Monsieur Eric THOMAS : 1 part,
 - Monsieur Thibault THOMAS: 1 part,
 - indivision Michel THOMAS: 497 parts
- Total: 500 parts.

Je vous remercie par avance de votre retour sur ce point.

Enfin, j'ai relancé ce jour la secrétaire du Docteur Messina. Je ne manquerai pas de vous tenir informés dès que j'aurai reçu le certificat médical sous pli cacheté. La requête et les pièces pourront alors être adressées au Tribunal.

Bien évidemment, je reste à votre disposition et votre écoute,

Bien à vous.

Ina MOGA

Avocat Associée

SELARL HEURTEL & MOGA

24 Avenue Victoria

75001 PARIS

(5ème étage escalier B - 6ème étage par l'ascenseur)

Tel. 01.85.08.70.67 / 06.20.35.86.31

Fax.01.85.08.70.52

PRIVILEGED & CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL

This message contains privileged and confidential information. If you are not the named recipient of this message, please destroy it without reading, copying or disclosing its contents to any other person.

Cet e-mail contient des informations confidentielles protégées par le secret professionnel. S'il ne vous est pas destiné, nous vous remercions de le détruire immédiatement, sans le copier, ni révéler ou transmettre son contenu à quiconque.

N'imprimez ce message qu'en cas de nécessité.

Please consider the environment before printing this email.